

+ simple et + sûr : le paiement dématérialisé

Vous avez reçu un avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxes foncières ? Une lettre de relance ou une mise en demeure mentionnant la possibilité de payer sur le site impots.gouv.fr ?

Payez en ligne depuis votre espace particulier, ou, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre avis !

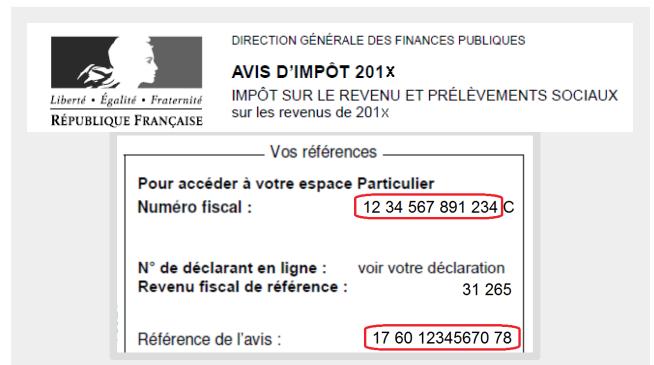
Attention : En 2019, si votre avis d'impôt est **supérieur à 300 €**, vous devrez **obligatoirement le payer en ligne** ou, pour la taxe d'habitation ou foncière, par prélèvement mensuel ou à l'échéance.

Payez directement en ligne avec votre avis...

Vous avez besoin de :

- > **votre avis** ou le courrier reçu où figurent en 1ère page dans le cadre « Vos références » :
 - votre numéro fiscal
 - la référence de l'avis
- > votre **relevé d'identité bancaire (RIB)**
- > votre **adresse électronique**

> pour en créer une, consultez la fiche Je n'ai pas encore d'adresse électronique

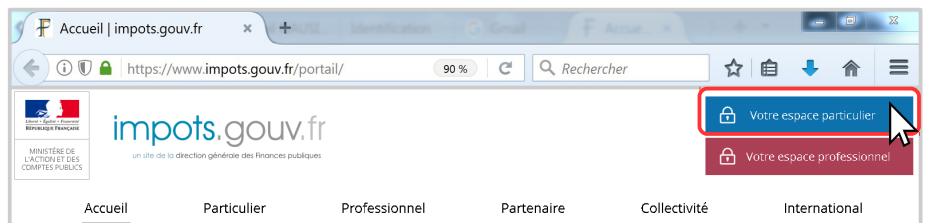


1

Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.

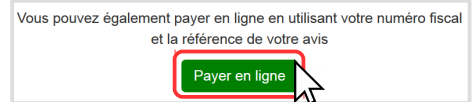
2

Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite.



3

Cliquez sur le bouton vert « **Payer en ligne** » en bas à gauche.



4

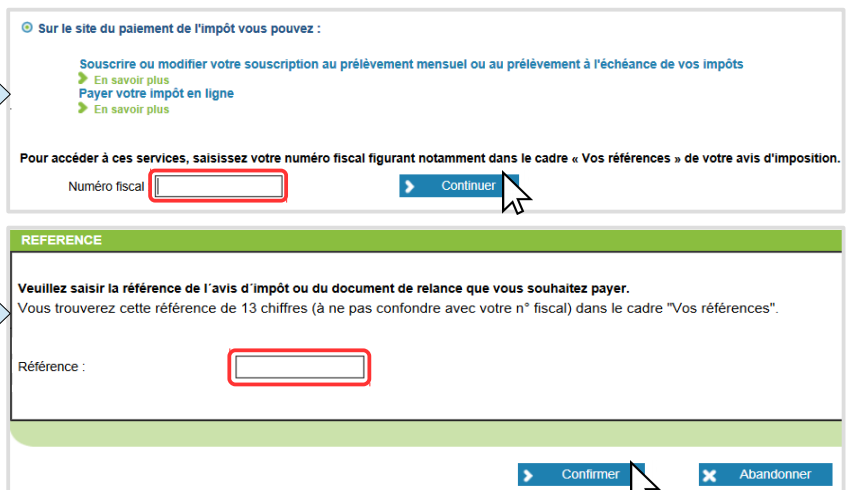
Vous accédez au site de paiement.

> Dans la zone située en bas à gauche, saisissez votre **numéro fiscal** (13 chiffres) puis cliquez sur le bouton bleu « Continuer ».

> Dans la page suivante, cliquez sur « **Vous souhaitez : payer en ligne** » en bas à droite.

> Puis saisissez la **référence de l'avis** (13 chiffres) puis « Confirmer »


> Vérifiez les données de l'avis d'impôt qui s'affichent et « Confirmer ».

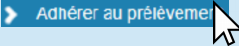


5 Saisissez vos **coordonnées bancaires** puis « Confirmer ».
Si elles sont déjà affichées, modifiez-les si nécessaire (bouton bleu).

6 Cochez la case « Je valide le mandat » en bas et « Confirmer ».

7 Saisissez 2 fois votre adresse électronique puis « Confirmer ». Si elle est pré-remplie, vous pouvez la modifier.
Enfin, confirmez l'ordre de paiement.

 **Votre paiement est validé !**
Un récapitulatif indique la date du prélèvement et vous recevrez un courriel de confirmation.

À noter : Pour le paiement de votre prochain avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières, **adhérez au prélèvement mensuel ou à l'échéance !** 
Suivez vos paiements dans votre espace particulier ! *Consultez la fiche Je crée mon espace particulier*

...OU payez en ligne depuis votre espace particulier

Vous avez besoin de votre relevé d'identité bancaire (RIB).

Suivez les étapes **1** et **2**

3 Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
> **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
> **mot de passe** et cliquez sur « Connexion ».

OU, pour vous identifier avec votre compte AMELI, La Poste, MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le bouton « FranceConnect » et laissez-vous guider.

> consultez la fiche : *J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe*

4 Cliquez sur « **Paiement** » dans la barre de menu en haut de page.

5 Cliquez sur le bloc « **IMPÔTS** » à gauche.

6 Cochez l'imposition concernée dans la liste de vos avis et cliquez sur « Payer ».

Poursuivez les étapes **5** à **6** en haut de cette fiche.

Téléchargez l'application mobile « impots.gov » gratuite sur Google Play ou l'App Store !